



Quelle forme de société pour votre projet?

Comparez les principales formes juridiques en Belgique (SRL, SA, SC...) selon leurs caractéristiques clés.

	Société simple	Société en nom collectif	Société en commandite	SA	SRL	SC
Définition	Société de 2 ou plusieurs personnes qui décident de mettre leurs apports en commun en vue de procurer aux associés un avantage patrimonial.	Société simple dont les associés conviennent qu'elle sera dotée de la personnalité juridique pour exercer une activité sous un nom commun	Société simple dont les associés conviennent qu'elle sera dotée de la personnalité juridique et qui se compose de deux types d'associés: les commanditaires (bailleurs de fonds) et les commandités	Société anonyme (société de capitaux)	Société à responsabilité limitée	Société coopérative (forme limitée aux «vraies» coopératives)
Personnalité juridique	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre min d'actionnaires	2	2	2	1	1	3
Capital minimum	/	/	/	61.500€	Capital social supprimé mais obligation des fondateurs de prévoir des capitaux propres suffisants pour mener l'activité projetée	Capitaux propres suffisants
Capital à libérer	/	/	/	Le capital minimum doit être intégralement libéré	Les apports constituant les capitaux propres de départ doivent être intégralement libérés en principe (exception: l'apport en industrie)	Libération intégrale des capitaux propres en principe (sauf l'apport en industrie)



Belfius Banque SA - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - Téléphone +32 2 222 11 11 - belfius.be - 2608
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - FSMA n° 19649 A



	Société simple	Société en nom collectif	Société en commandite	SA	SRL	SC
Apports	En espèces ou en nature ou en industrie			En espèces ou en nature	En espèces, en nature ou en industrie	
Responsabilité	Illimitée		Illimitée pour les commandités, limitée à l'apport pour les commanditaires	Limitée à l'apport		
Actions	Parts définies par la convention. Si ce n'est pas le cas, elles sont proportionnelles aux apports			Nominatives ou dématérialisées	Nominatives; dématérialisées uniquement possible pour les SRLs cotées en bourse	Nominatives; dématérialisées uniquement possible pour certaines institutions financières
Possibilité de cession des parts	Non sauf autorisation par la convention			Cession libre en principe; certaines limitations dans les statuts sont toutefois possibles	Pas de cession libre en principe; les statuts peuvent déroger au régime légal	Suivant les statuts
Direction	Un ou plusieurs gérants			3 régimes possibles: le régime moniste (conseil d'administration), le régime dualiste (conseil de surveillance et conseil de direction) ou l'administrateur unique	3 régimes possibles: plusieurs administrateurs qui ne forment pas de collège, plusieurs administrateurs qui forment un collège ou un administrateur unique	3 régimes possibles: plusieurs administrateurs qui ne forment pas de collège, plusieurs administrateurs qui forment un collège ou un administrateur unique
Comptabilité	Comptabilité simplifiée (quand le chiffre d'affaires est inférieur à 500.000 euros HTVA)			Double comptabilité - Schéma abrégé pour les petites entreprises		
Fiscalité	Impôt des personnes physiques	Impôt des sociétés				